Résolution présentée par la délégation du Bahreïn

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — La disparition de l'art diplomatique des États

L'Assemblée Générale,

Exaspérée — par le fait qu'en 2026, les dirigeants aient encore recours à des méthodes et solutions barbares et inefficaces pour résoudre leurs désaccords,

Constatant — qu'après la fondation de l'ONU, une organisation œuvrant pour la paix, 478 guerres ont malgré tout eu lieu partout dans le monde, causant 20 millions d'humains victimes de ces guerres,

Considérant — la position de notre pays au centre d'une région en proie à des tensions extrêmes, et qu'il est dans notre intérêt d'instaurer la paix non seulement au Moyen-Orient, mais aussi dans le monde entier,

Sachant — que les grandes puissances détentrices de la bombe atomique, incluant les États-Unis d'Amérique, la Russie, la France, et la Chine, ont le pouvoir de détruire le monde, et que, de ce fait, l'humanité vit dans un état de menace permanent,

Rappelant — que les conflits militaires naissent souvent de décisions précipitées, fondées sur des informations erronées ou incomplètes, comme ce fut le cas, par exemple, lors de l'invasion américaine en Irak en 2003,

Soulignant — l'inefficacité des guerres pour apporter des changements positifs, et insistant sur le fait que les guerres ne se contentent pas de détruire des peuples et des États, mais qu'elles ont également une influence négative, active et manifeste sur le climat mondial,

Reconnaissant — l'importance de l'ONU en tant que force de maintien de la paix dans notre monde, l'insuffisance de ses moyens et, par conséquent, la nécessité d'étendre son influence pour aller au-delà des méthodes appliquées jusqu'à présent,

Décide — de l'introduction du RISC (Réseau International de Simulation de Crises), afin de tester des mécanismes de communication, de médiation et de désescalade en prévention de crises réelles et d'inviter tous les pays à rejoindre le RISC volontairement, afin de renforcer la sécurité internationale et mettre en œuvre des mesures de résolution anticipée de conflits potentiels ;

que le réseau soit financé grâce à la contribution espérée de l'ONU et la participation de chaque État membre, dans un effort collectif et solidaire afin de faire régner ce but universel et commun qu'est la paix.

Le texte français fait foi.